



**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

**ARRÊTÉ N° 2020/039 PAT DU 19 NOVEMBRE 2020  
DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RD 101-  
ACCÈS À LA DÉCHETTERIE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SAVIGNEUX ET DE  
MONTBRISON AU BÉNÉFICE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE**

La préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 1 à L 251-2 et R 111-1 à R 232-8 ;  
**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'état dans les régions et départements ;  
**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN, préfète de la Loire ;  
**VU** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;  
**VU** l'arrêté n°20-39 du 24 août 2020, portant délégation permanente de signature à Monsieur Thomas MICHAUD, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;  
**VU** la délibération du 17 février 2020 par laquelle la commission permanente du conseil départemental de la Loire sollicite l'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire pour l'aménagement du carrefour RD 101- accès à la déchetterie sur le territoire des communes de Savigneux et de Montbrison ;  
**VU** l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 prescrivant l'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la DUP et parcellaire du projet ;  
**VU** les dossiers d'enquêtes publiques et les registres y afférent ;  
**VU** les pièces des dossiers constatant :  
- que l'arrêté du 31 août 2020 a été affiché en mairies de Savigneux et Montbrison ;  
- que les formalités de publicité dans la presse ont été effectuées ;  
- que le dossier d'enquête d'utilité publique ainsi que les registres ont été déposés du 9 au 26 octobre 2020 inclus en mairies de Savigneux et Montbrison ;  
**VU** le résultat de l'enquête ;  
**VU** l'avis favorable du commissaire enquêteur ;  
**SUR proposition** de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**ARRETE**

**Article 1** – Sont déclarés d'utilité publique les acquisitions de terrains et les travaux à entreprendre par le conseil départemental de la Loire, pour l'aménagement du carrefour RD 101- accès à la déchetterie sur le territoire des communes de Savigneux et de Montbrison.

## Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

**Article 2** – A défaut d'acquisition à l'amiable, les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un **délai de cinq** ans à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché en mairies de Savigneux et de Montbrison, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire et mis en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) sous la rubrique « [Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes publiques](#) > [Autres enquêtes](#) ».

**Article 4**– La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans les deux mois à partir de sa publication.

**Article 5** - Le secrétaire général de la préfecture de la Loire, le sous-préfet de Montbrison, le maire de Savigneux, le maire de Montbrison et la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Étienne, le 19 novembre 2020

Pour la préfète  
et par délégation  
le secrétaire général

SIGNE : Thomas MICHAUD

